



Recours pour jardin trop petit

Par **cceschau**, le **09/06/2009** à **18:21**

Bonjour,

je viens d'acheter un appartement de 70m², avec une terrasse en dur de 8m² et un "jardin" priver de 27m² normalement. En effet le jardin fais seulement 23m² et **le maitre d'œuvre** me dit que je ne peut rien faire car les jardins ne rentre pas sous la loi carrez est-ce vrai? si oui ai je un recours ou dois-je accepter cela malgré que je trouve sa énorme car la place de parking on me la quand même fais payer 2500€.

merci pour votre service salutation distingues